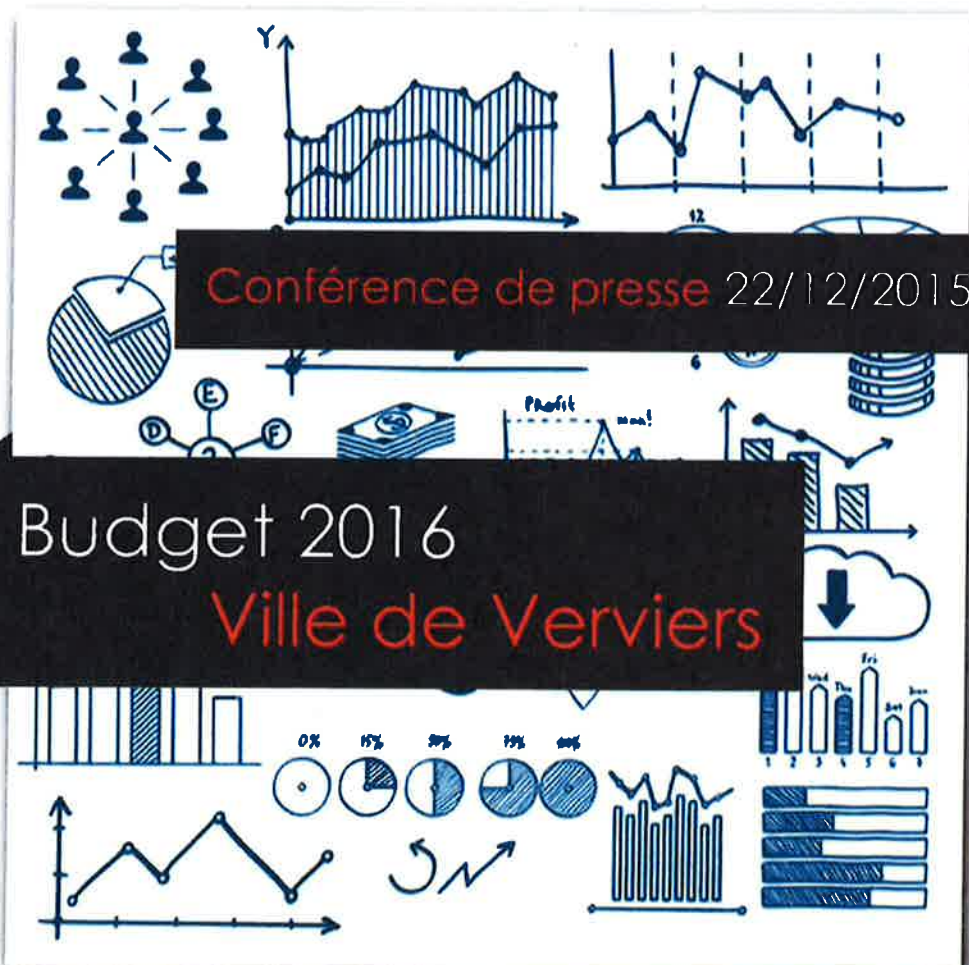




Verviers
Capitale wallonne de l'Eau

Communiqué de presse



Conférence de presse 22/12/2015

Budget 2016
Ville de Verviers

Sous embargo jusqu'au Conseil (vote)

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Budget ordinaire.....	5
Dépenses : 74.183.502,05 €	5
Dépenses de personnel	6
Dépenses de fonctionnement	6
Dépenses de transferts	6
Dépenses de dettes	7
Recettes : 77.248.511,48 €	8
Recettes de prestations.....	8
Recettes de transferts	8
Recettes de dettes.....	9
Prélèvements.....	9
La problématique des additionnels à l'IPP.....	9
Budget extraordinaire	11
Pour plus d'informations...	13

INTRODUCTION

Le budget 2016 de la Ville de Verviers sera présenté au Conseil communal ce mardi 22 décembre 2015 à 19h30.

Ce budget, à l'équilibre, a été réalisé sans augmentation des taxes et sans toucher aux réserves.

Suite au départ de la Zone de secours et aux différentes mesures de gestion prises, le budget 2016 est en diminution de 5,74% par rapport au budget 2015 (MB1) et présente un boni présumé de 1.726.741,60€.

Le boni est à relativiser car la diminution attendue des recettes additionnelles à l'impôt des personnes physiques de 2.582.894,54 € par rapport aux prévisions en 2015 n'a pas été actée, conformément à la circulaire budgétaire complémentaire. Cette diminution impactera de manière conséquente le compte 2015 (explications en page 10).

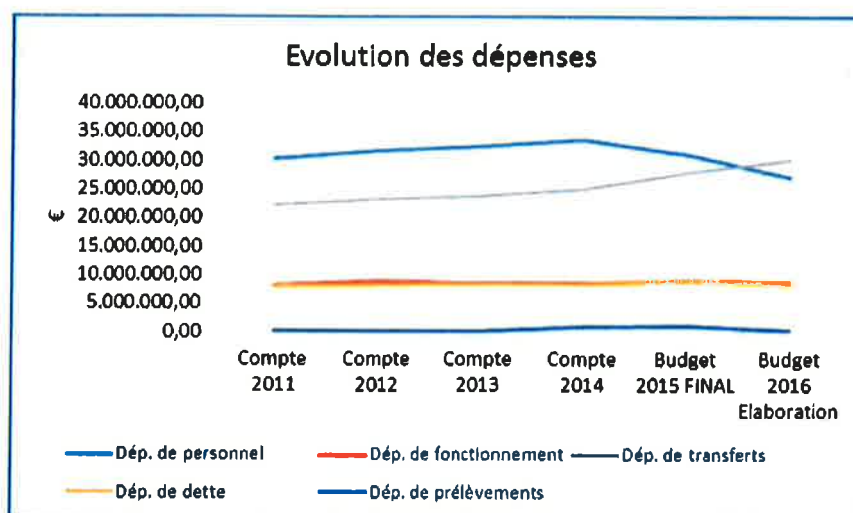
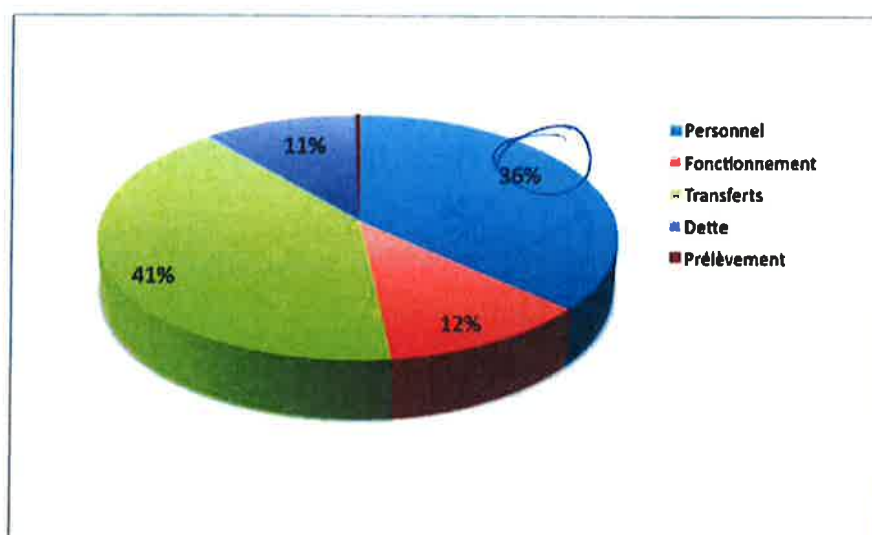
Ce budget témoigne de notre volonté de mener une gestion financière rigoureuse, « en bon père de famille ». Ainsi, bien qu'il soit désormais acquis que Verviers recevra une subvention de la Région en 2016 dans le cadre de la politique des grandes villes, nous avons fait le choix de ne pas tenir compte de recette, par mesure de prudence.

Le budget 2016 donne à la majorité les moyens d'actions nécessaires pour mettre en œuvre une politique ambitieuse, principalement centrée sur la redynamisation du centre-ville.

A l'extraordinaire aussi, la majorité se donne les moyens de ses ambitions ! La Ville de Verviers a ainsi budgété plus d'1,8 millions d'euros dans le cadre du projet « ville conviviale » des fonds FEDER, 4 millions d'euros pour l'acquisition de l'ensemble commercial PVI entre la place Verte et la place du Martyr, près de 500.000 euros pour la future cité administrative, ou encore 1 million d'euros pour le Grand Théâtre. Il est également intéressant de remarquer que si la dette globale reste relativement stable, la dette « saine », celle d'investissement, continue à remplacer progressivement la dette d'assainissement.

La gestion financière maîtrisée de notre Commune est au service d'une vision claire pour Verviers, d'un projet de Ville global, audacieux et ambitieux. La volonté de notre majorité était de dégager des marges (notamment par la maîtrise des coûts de fonctionnement et des dépenses en matière de personnel) pour investir et redynamiser le centre-ville : mission accomplie avec ce budget 2016.

Budget 2015 MB2				Budget 2016			
Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
Prestations	3.785.208,50	Personnel	31.171.006,41	Prestations	3.859.535,30	Personnel	27.094.024,86
		Fonctionnement	9.061.876,49			Fonctionnement	8.626.314,86
Transferts	72.775.108,74	Transferts	27.857.630,07	Transferts	72.084.243,30	Transferts	30.067.734,24
Dette	1.368.980,99	Dette	9.080.475,98	Dette	1.304.732,88	Dette	8.195.428,09
Prélèvement	775.000,00	Prélèvement	1.065.624,28	Prélèvement	0,00	Prélèvement	200.000,00
TOTAL	78.704.298,23	TOTAL	78.236.613,23	TOTAL	77.248.511,48	TOTAL	74.183.502,05
Résultat de l'ex. propre	467.685,00			Résultat de l'ex. propre	3.055.009,43		
Ex. antérieurs	- 396.200,79			Ex. antérieurs	- 1.260.540,10		
Prélèvements	- 70.227,73			Prélèvements	- 77.727,73		
Bonif global	1.256,48			Bonif global	1.726.741,60		

BUDGET ORDINAIRE**DEPENSES : 74.183.502,05 €**

DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont en diminution de 13,08 % du fait de la mise en place de la Zone de secours au 1^{er} juillet 2015. Si nous neutralisons cet effet, les dépenses diminuent tout de même de 1,65 % suite, notamment, aux mesures prises en matière de personnel.

Une indexation des salaires est prévue au 1er octobre 2016.

Nous pouvons donc noter un véritable contrôle des dépenses dans ce domaine.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont en diminution de 4,81 %.

Ceci tient également compte de la mise en place de la Zone de secours au 1er juillet. Si nous neutralisons cet effet, les dépenses diminuent de 1,61 %, et ce malgré l'externalisation d'une partie de la gestion du parc informatique, des nombreuses procédures judiciaires et de la prise en gestion du Grand Bazar ainsi que des immeubles P.V.I. Ceci vient principalement de la nouvelle méthode d'estimation budgétaire calculée sur base du Compte 2014. Pour les demandes particulières, la méthode « Budget base zéro » a été appliquée.

Parmi les nouvelles mesures, on peut pointer, l'aide à la création de nouveaux commerces (25 000 €), l'ouverture des plaines d'été aux enfants de moins de 6 ans (20 000 €) et un soutien aux écoles des devoirs pour 10 000 €.

Les dépenses principales sont les suivantes :

Article	Budget 2016	Libelle	Budget 2015 MB1
876/12401-06.2016	637.000,00 €	Collecte des immondices et ramassages selectifs	680.000,00
876/124-06.2016	500.000,00 €	Nettoyage de l'hypercentre	522.000,00
124/125-10.2016	491.050,00 €	Precompte Immobilier	515.000,00
426/124-13.2016	420.000,00 €	Eclairage public - fourniture d'energie pour le fonctionnement	450.000,00
104/12302-13.2016	277.600,00 €	Frais de gestion et de foncton. de l'informatique (contrats)	155.000,00
424/126-01.2016	235.000,00 €	Loyers et charges locatives du parking rues Peltzer de Clermont et L. Defays	235.000,00
720/125-13.2016	218.000,00 €	Fournitures de gaz pour les batiments (enseigne.fondamen.)	225.000,00

DEPENSES DE TRANSFERTS

Les dépenses de transferts augmentent de 7,93 %. Ceci vient principalement de la première inscription complète de la dotation à la Zone de secours.

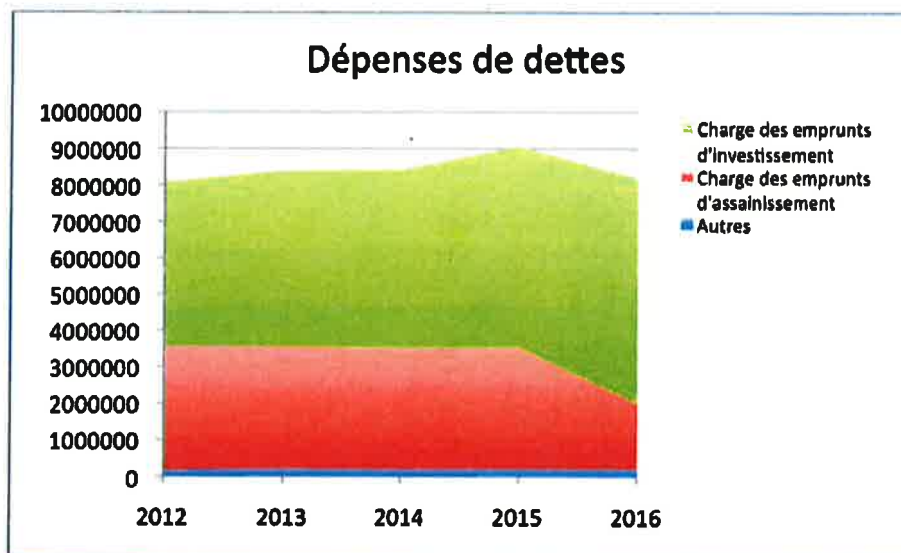
Les principales dépenses de transfert sont les suivantes :

Article	Budget 2016	Libelle	Budget 2015 MB1
831/435-01.2016	10.315.070,34 €	Subside de fonctionnement au C.P.A.S.	10.187.359,96
330/435-01.2016	8.427.795,04 €	Contributions dans le deficit de la zone de police	8.103.708,79
351/435-01.2016	4.573.764,59 €	Dotation a la zone de secours Vesdre Hoegne Plateau	2.443.226,00
876/435-01.2016	2.167.636,00 €	Mutuellisation des parcs a conteneurs et traitement des immondices (INTRADEL)	2.133.500,00
520/332-02.2016	725.000,00 €	Dotation a la Regie communale autonome	715.000,00
040/301-01.2016	500.000,00 €	Non-valeurs de droits constatés non perçus	400.000,00
762/332-03.2016	472.333,00 €	Subside conventionnel a l'ASBL Centre culturel regional	472.333,00
040/30101-01.2016	350.000,00 €	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. (PRI/IPP)	0,00
00082/434-01.2016	265.590,08 €	Charge communale nette emprunt d'aide extraordinaire CRAC (EMP Holding)	265.590,09
872/435-02.2016	202.962,25 €	Contributions dans le deficit des hopitaux publics	405.924,50

Il est à noter que la dotation pour le contrat de sécurité de la Zone de police se fait désormais au travers de la dotation communale.

DEPENSES DE DETTES

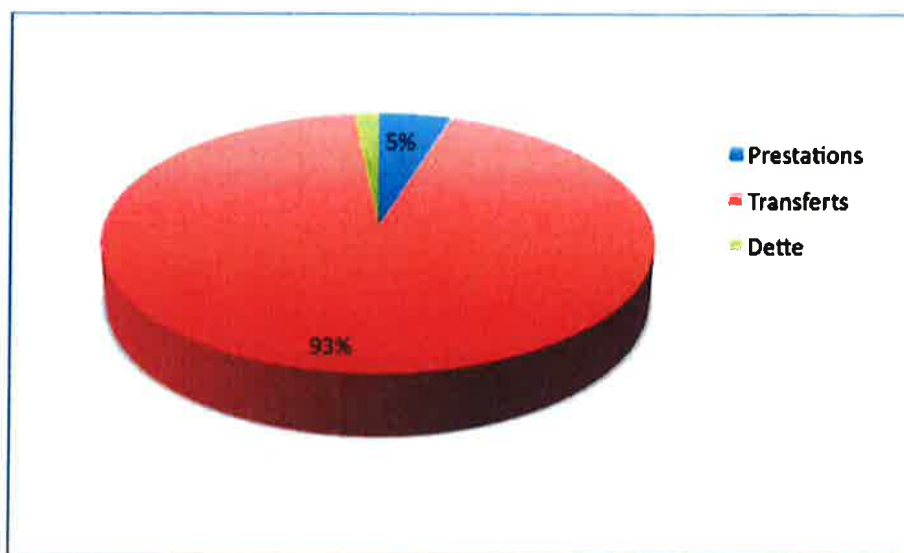
Elles sont en diminution de 9,75 %, principalement grâce aux dettes d'assainissement arrivées à échéance (1981-1985).



	2012	2013	2014	2015	2016
Charge des emprunts d'investissement	4.510.552,42	4.837.745,06	4.909.201,80	5.535.979,59	6.181.722,56
Charge des emprunts d'assainissement	3.405.720,41	3.345.620,30	3.322.974,81	3.324.659,04	1.797.080,19

Autres	172.368,15	231.672,17	206.154,11	219.837,35	216.625,34
Dettes totales	8.088.640,98	8.415.037,53	8.438.330,72	9.080.475,98	8.195.428,09

RECETTES : 77.248.511,48 €



RECETTES DE PRESTATIONS

Les recettes de prestations augmentent de 1,96 %, et ce malgré la perte des produits des prestations des ambulances, principalement du fait des recettes de location du Grand-Bazar et de l'immeuble P.V.I., ainsi que du passage de la redevance de l'occupation du domaine public par ORES en recettes de prestation.

Les recettes principales sont les suivantes :

Article	Budget 2016	Libelle	Budget 2015 MB1
520/163-01.2016	1.010.526,00 €	Produit des locations immobilières - Grand-Bazar et PVI	0,00
552/16101-05.2016	495.431,10 €	Redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau électrique (Ores)	0,00
551/161-05.2016	342.886,97 €	Redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau de gaz	432.015,68
124/163-01.2016	290.300,00 €	Produits des locations immobilières	393.700,00
124/16102-48.2016	205.000,00 €	Remboursement de precompte immobilier divers	295.000,00

RECETTES DE TRANSFERTS

Les recettes de transferts diminuent de 0,95 % suite à la fin de certains prêts d'assainissement en 2016 et donc également de leurs remboursement par le C.R.A.C.

Le montant du point APE reste quant à lui inchangé à 2.988,77 €.

Les recettes principales sont les suivantes :

Article	Budget 2016	Libelle	Budget 2015 MB1
021/466-01.2016	19.319.010,47 €	Fonds des Communes - Dotation principale	19.176.102,16
040/371-01.2016	14.558.060,28 €	Taxe additionnelle au precompte Immobilier	14.676.632,03
040/372-01.2016	13.557.342,09 €	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	12.037.324,42
000/46500-05.2016	2.836.484,70 €	Contrib.l'Autorité sup.pour les pers.contract.subsidie APE	2.836.050,24
040/363-03.2016	2.480.215,00 €	Taxe sur la collecte et le traitement des déchets menagers	0,00
351/485-48.2016	2.264.232,00 €	Ristourne du "Pool des services d'incendie"	0,00
040/363-09.2016	1.228.735,00 €	Taxe sur l'entretien des egouts	1.230.000,00
040/366-07.2016	1.200.000,00 €	Redevance de stationnement	1.100.000,00

RECETTES DE DETTES

Les recettes de dette diminuent de 4,69 % suite au transfert de la recette « Ores » en recettes de prestations.

PRELEVEMENTS

Un prélèvement de 200.000€ est constitué pour faire face à la régularisation attendue du traitement de décembre du personnel de police payé à terme échu qui devra être prochainement rétabli à l'exercice propre du budget de la Zone de police.

LA PROBLEMATIQUE DES ADDITIONNELS A L'IPP

Par courrier daté du 30 octobre 2015, le service public fédéral des Finances a informé les Communes de retards importants pris dans l'enrôlement de l'impôt des personnes physiques, ce qui n'est évidemment pas sans conséquence sur les finances communales.

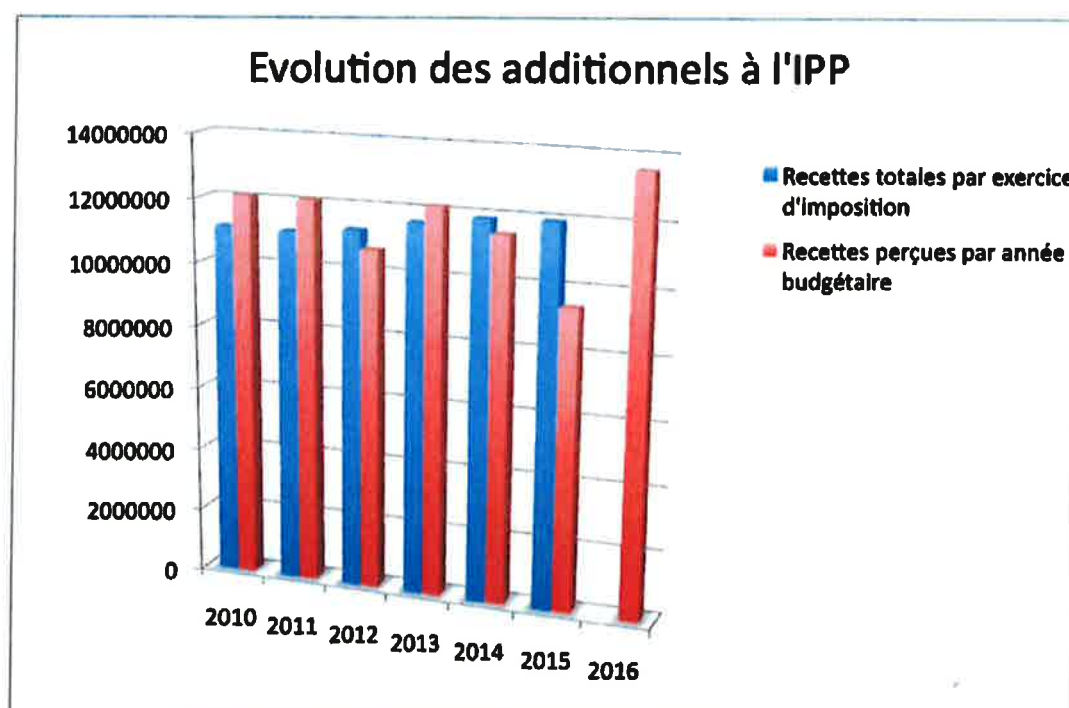
Les additionnels communaux à cet impôt représentent en effet la troisième source de financement (en importance) à Verviers, pour un montant estimé à près de 12 millions d'euros en 2015. Or, suite à ce retard, il nous a été notifié que la Ville ne percevrait finalement que 9,4 millions d'euros en 2015 sur les 12 millions attendus.

Cette nouvelle donne budgétaire, conformément à la volonté de la dernière circulaire du Ministre Furlan, n'a pas été intégrée au budget 2015. Il est donc d'ores et déjà acquis que le compte 2015 présentera un déficit important, estimé pour l'heure à 2,5 millions d'euros. Le boni à l'exercice propre en 2016, qui peut sembler impressionnant à première vue, doit donc

se comprendre comme une volonté des autorités communales d'anticiper le « mauvais » compte 2015 à venir.

Ce qu'il est important de constater, c'est que, contrairement aux idées reçues, les recettes fiscales de la Ville en matière d'IPP sont en augmentation constante depuis plusieurs années (après un bref ralentissement en 2011). L'histogramme bleu dans le graphique ci-dessous confirme cette évolution positive.

La vraie problématique concerne en réalité le versement à la Ville par le fédéral des montants dus en matière d'additionnels à l'IPP. La fluctuation des montants effectivement perçu par notre administration par année budgétaire est importante (voir histogramme rouge) et peut entraîner, outre des difficultés dans la prévision budgétaire, des problèmes de trésorerie.



	Recettes totales par exercice d'imposition	Recettes perçues par année budgétaire
2010	11.108.899,27	12.097.058,36
2011	11.081.026,78	12.089.384,95
2012	11.271.567,40	10.706.038,50
2013	11.624.085,77	12.152.406,14
2014	11.879.590,70	11.463.833,48
2015	11.934.025,10	9.419.675,93
2016	Inconnues à ce jour	13.557.342,09

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire est à l'équilibre. Le boni présumé précédent de 16.954,48 € a été placé dans un fonds de réserve.

Les dépenses d'investissements sont de 21.105.649,00 €, dont **6.344.588,00€** de subsides.

Les principaux projets sont :

- Le projet **Feder 2014-2020 « Ville conviviale »** (1.850.000,00 €) ;
- **Le projet Renowatt** du Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège (GRE-Liège) qui vise à investir dans des nos bâtiments (écoles, académie, conservatoire) dans des technologies d'économies énergétiques. L'idée est d'assurer un équilibre entre nos charges d'investissements et les rentrées espérées (une légère perte annuelle est attendue). 1.607.932,00 € sont ainsi prévus. Au terme des investissements, la Ville table sur une ***diminution de la consommation d'électricité (-30%) et de gaz (-25%)*** dans ces bâtiments.
- Plus généralement, c'est plus de 2,5 millions d'euros qui seront investis dans les **établissements scolaires communaux**.
- La consultation d'un conseil juridique et les frais d'expertises pour la maîtrise d'ouvrage de la **Cité administrative** ont été budgétés : 499.650,00 €.
- Les aménagements internes de la zone de stockage pour les **ateliers communaux** ont été budgétés pour un montant de 900.000,00 €.
- L'acquisition de l'**ensemble commercial « PVI »** est prévue pour 4.000.000,00 € dont 400.000,00 € d'apport extérieur.
- Une nouvelle désignation d'un auteur de projet pour le **Grand Théâtre** a été prévue pour 1.000.000,00 €.
- Les travaux de démolition et l'étude d'un nouveau projet de construction de l'ancien immeuble « **Phoenix** » ont été budgétés pour 965.000,00 €.
- 250.000,00€ sont prévus pour la mise à jour du **parc informatique** de la Ville.
- Nouveau schéma de développement commercial (40.000 €)
- Réfection des cimetières (notamment les murs de soutènement) pour 210.000 €

- Le Plan d'investissement communal pour un total de 2.582.000,00€ :

Les	<i>PIC 2013-2016 - Egouttage et réfection de la rue de Grand- Rechain - Travaux de voirie</i>	<i>1.250.000,00</i>
	<i>PIC 2013-2016 -Egouttage et réfection de l'avenue Prince Baudouin - Travaux de voirie</i>	<i>550.000,00</i>
	<i>PIC 2013-2016 - Egouttage et réfection rue Haut-Husquet</i>	<i>330.000,00</i>
	<i>PIC 2013-2016 - Réfection des escaliers du Chatelet</i>	<i>380.000,00</i>
	<i>PIC 2013-2016 -Egouttage et réfection de la rue Martinval - Travaux de voirie</i>	<i>72.000,00</i>

dépenses de dette sont constituées du remboursement du préfinancement des subsides (4.000.000,00 €) et des libérations de participations à l'A.I.D.E (43.630,54 €).

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Benoît PITANCE

Echevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire, des Finances et du Budget

087 327 551

benoit.pitance@verviers.be

Pierre DEMOLIN

Directeur général

087 325 220

pierre.demolin@verviers.be



Retrouvez les dossiers et communiqués de presse
à télécharger sur www.verviers.be
(rubrique « communiqués de presse » dans le menu à droite).



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/verviers



Et sur la chaîne Youtube de la Ville : www.youtube.com/villedeverviers

Conseil communal du 22 décembre 2015

Intervention au nom du groupe MR

Budgets ordinaire et extraordinaire 2016 , pland'embauche et plan quinquennal

Mmes et Messieurs.,

Comme vous l'a indiqué M.Degey , chef de groupe MR, au delà de la simple posture d'opposition démocratique , nous nous attachons à démontrer les insuffisances voire les omissions , les sous estimations et surestimations de votre épure.

Aussi je reviens sur votre choix de ne pas inscrire au tableau de synthèse les pertes fiscales plus que présumées pour l'exercice comptable 2015 puisque ce sont pas moins de 2.600.000 euros qui ne pourront pas être comptabilisés comme produit des additionnels à l'IPP tandis que , comme l'indique une tendance lourde depuis plus de 5 ans, l'incertitude subsiste quant à l'obtention de l'estimation initiale en matière d'additionnels au précompte immobilier. Il subsiste en effet en moyenne un manque à gagner de l'ordre de 600.000 euros. Au total cela fait 3.200.000 euros de moins values fiscales en 2015.

Certes l'estimation de 13.557.000 euros relative à l'exercice 2016 représente une majoration de quelque 1.500.000 euros qui compensera partiellement la perte de 2015. Cela nous donne quand même un delta supérieur à 1.700.000 euros.

Il eut été plus clair d'en tenir compte comme le proposait le Ministre Furlan, pour obtenir une vision claire sans supputer sur une clôture moins problématique du compte 2015 ou sur d'hypothétiques recettes d'ici là.

D'autant plus que cela biaise également les projections quinquennales et présente une succession de bonis qui sont autant de leurres.

Le boni réel du résultat global est peu de choses par rapport au 1.700.000 euros du boni fictif que vous nous présentez.

Cela confirme que malheureusement les mesures prises par la précédente majorité et qui ont fait le lit de votre nouvelle majorité , ont eu leur utilité sur le plan budgétaire.

Ce boni fictif serait peut-être un moindre mal si votre projet de budget ordinaire et le tableau de bord en découlant voyaient certaines allocations adaptées en conséquence.

Aussi comme l'intervention de notre chef de groupe nous l'indique et puisque vous semblez confiants dans l'existence de certaines marges , ou plus exactement dans le paiement d'une sorte de 'pas de porte' ou de 'good will' par le gouvernement wallon ,

nous vous soumettrons les modifications budgétaires suivantes afin de corriger quelques insuffisances notoires , parmi d'autres :

- la dotation au CPAS est insuffisante pour garantir l'équilibre financier à terme de l'Institution et par conséquent débloquer une fois pour toutes, son plan d'embauche et également rassurer quant au maintien des MRS et Maisons d'enfants en son sein. Nous proposons d'indexer de 3 % la dotation communale en 2016 et de 2 % à partir de 2017.
- Les montants relatifs aux non valeurs et moins values fiscales sont certes estimés à 850.000 euros hors factures SRI, mais restent en dessous des risques potentiels et sont insuffisants en regard des pertes certaines que tout bon comptable acterait sans hésiter et qui grèvent la trésorerie communale. Nous vous proposons d'inscrire 750.000 euros au lieu de 500.000 en non valeurs et 500.000 euros en 'moins values fiscales au Pr I 'au lieu de 350.000.
- les allocations 'logement ' tant la subvention de fonctionnement que les primes pour la mise en gestion de logements de 3 chambres , sont sous-estimées , unilatéralement. Elles ne respectent pas la lettre ni l'esprit des conventions .Nos vous demandons d'inscrire 30.250 euros en faveur de Logeo et nous vous invitons à inscrire 75.000 euros afin de couvrir les engagements pris avec les propriétaires concernés.
- l'allocation relative à l'apprentissage précoce d'une langue est insuffisante sauf à remettre en question son principe. Nous vous proposons d'inscrire 75.000 euros pour confirmer la volonté de tous de renforcer cet apprentissage.
- le financement d'actions spécifiques contre le radicalisme et l'islamisme radical reste insuffisante et ne prévoit pas de contribution communale. Nous vous suggérons d'inscrire un effort de 100.000 euros équivalent à l'intervention du gouvernement fédéral.

Et dans la foulée nous vous invitons à régulariser la recette générée par la concession du parking à Besix qui, selon les extrapolations fournies en 2015 devrait avoisiner le 1.000.000 d'euros alors que vous la relevez à 1.200.000 euros en 2016.

Nous vous demanderons un vote nominal sur chaque proposition d'amendement ,avant le vote sur l'ensemble du budget.

Plan d'embauche

Nous regrettons le manque d'explications relativement à la politique de statutarisation et nous nous interrogeons sur l'utilisation de l'enveloppe de 250.000 euros prévue faute d'éléments suffisants. L'impact sur la cotisation de responsabilisation semble bien faible par rapport à la dépense. Il n'est fait aucune mention de la constitution ou l'adhésion à un 2^{ème} pilier de pensions .

Nous observons aussi que pour 2016 , ce seront 37 emplois , fins de contrat et départs à la pension ,en moins pour 19 remplacements ou recrutements, soit un solde négatif de 18 emplois qui confirme malheureusement les mesures prises il y a quelques mois et que vous dénoncez.

Pour 2018 et 2019 , les indications du plan d'embauche sont particulièrement lacunaires.

Devons-nous comprendre que l'étude de la charge de travail dont coût 85.000 euros à l'extraordinaire , implique un moratoire sur votre politique de ressources humaines ou si vous anticipez déjà certaines conclusions de l'étude.

Plan quinquennal :

Si nous devons observer quelques discordances entre les tableaux de la ville et du Cpas sur la dotation communale à partir de 2017 ,l'insuffisance de celle-ci tout comme la diminution de la dotation à la zone Vesdre en 2017 nous inquiètent encore plus ,alors que la sécurité est certainement la principale préoccupation de nos concitoyens ?

Ledit plan ne reprend pas non plus le financement d'un 2^{ème} pilier de pensions digne du nom au bénéfice des agents contractuels.

Des dépenses de l'ordre de 600.000 euros devraient être programmées à partir de 2017 pour assurer leur financement correct.

Investissements , travaux et budget extraordinaire

Quelques commentaires s'imposent et des questions qui méritent des réponses claires doivent être posées .

Trop de réinscriptions qui témoignent du difficile héritage de l'Echevin Aydin.

Peu de budget pour les cimetières , les voiries, encore trop peu pour les écoles : quid de la construction sans cesse reportée de 2 classes à l'école Carl Grun ?

Les escaliers de Ste Julienne à la trappe alors que leur réfection est annoncée depuis belle lurette et que bientôt vous nous annoncerez un projet de toboggan.

Aucune trace d'un projet pour les villages contrairement aux annonces de la nouvelle Bourgmestre.

Toujours quelques études , outre celle sur la charge de travail , une autre sur le schéma de développement commercial , sans oublier l'étude chère , dans toute l'acception du terme , de l'échevin des Sports pour sa cathédrale du sport en 2030.

En matière d'ancrage communal , la satisfaction de voir la 1 ère phase , soit la démolition, et l'étude du projet de l'Îlot Palais . Par contre une inquiétude de ne pas voir les frais de démolition rue des Alliés 71 , ensemble immobilier acquis en 2012 , et sans démolition en 2016 ,Logivesdre ne pourra pas finaliser le projet dans les délais. Autant savoir pour ne pas travailler inutilement ;

Au rayon des « grands » investissements , nous noterons avec circonspection:

Le surcoût des ateliers communaux : 900.000 euros ajoutés aux 8.753.000 euros

Des frais d'étude déjà élevés pour la Cité administrative : 500.000 euros

Un dossier retient toute notre attention : il a pour nom 'PVI'

Un investissement dans l'immobilier commercial ,en lieu et place de Banimmo , présenté comme self supporting mais qui , en fonction des dernières informations sur les intentions du promoteur et de son nouvel actionnaire de référence , mérite quelques réponses et garanties préalables à toute exécution.

Tout est dans tout et ce dossier ne peut être mené sans savoir si chaque partie respectera bien tous ses engagements.

Pour rappel , sans le respect du permis socio-économique tel qu'approuvé par le Collège communal en juillet dernier et sans l'engagement ferme de Banimmo à payer un dédit de 1.600.000 euros à PVI, sans le paiement de 800.000 euros et la constitution d'une garantie locative de 400.000 euros par Banimmo, sans l'accord définitif de Solidaris à s'implanter place du Martyr ,c'est-à-dire sans accord financier entre Solidaris et Banimmo , l'engagement pris entre partis politiques et promoteur ne tient plus.

Chacun doit bien mesurer le risque pour la Ville dans une telle opération dans l'hypothèse où le projet de centre commercial serait abandonné, où Solidaris ne viendrait pas s'installer à l'endroit de Video Square ,ou encore si le principal locataire , soit 330.000 euros de loyer annuel sur un total de quelque 500.000 , viendrait un jour à quitter la place Verte.

Après la saga Foruminvest-Citymall-Banimmo-Affine , une autre saga tout aussi déplorable est celle de la rénovation du Grand Théâtre qui nous amène à vous interroger sur l'état de la question et l'inscription de frais d'étude sans garantie de financement complet.

Vous inscrivez en effet 1.000.000 euros pour des frais d'études , avec une subvention de 560.000 euros à charge de la Province , à puiser probablement dans le 1.000.000 euros que celle-ci a réservé pour la sauvegarde de ce patrimoine .

Quelles garanties avez-vous reçues de la Région wallonne et singulièrement du Ministre Prévot que nous avons rencontré en septembre dernier et qui nous avait fait la promesse d'obtenir 12,6 millions d'euros de subsides auprès du Gouvernement wallon.

Ses dernières déclarations ne nous ont guère rassurés et par ailleurs faut-il considérer comme une manœuvre de diversion ou de retardement votre demande de reconnaissance au Patrimoine exceptionnel de Wallonie , comme c'est le cas pour les escaliers de Ste Julienne. Sauf erreur. Quel est votre timing ?

Et ,revenant aux déclarations de l'échevin de la Culture , que comptez-vous faire dans le dossier de Biolley ?

D'avance merci pour vos réponses.

F.Breuer

Conseiller communal MR

Madame la Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin des finances,
Chers collègues,

Je souhaiterais revenir sur la réforme des pompiers. A l'époque, le groupe Ecolo était le seul à signaler que pour les finances communales, c'était plutôt une bonne nouvelle. Le PS estimait quant à lui que la majorité de l'époque avait mal négocié cette réforme. Quant à cette dernière, elle ne semblait pas très enthousiaste non plus, principalement les deux échevins MR qui se sont succédés au budget. Je lis pourtant à la page 3 de l'exposé des motifs que les dépenses du personnel sont en diminution de 13,08 % et les dépenses de fonctionnement de 4,81 % du fait même de la mise en place de la zone de secours au 1^{er} juillet 2015. Ce n'est pas rien. D'autant plus qu'au niveau des dépenses de fonctionnement en général, nous semblons vraiment avoir des difficultés à les maîtriser alors que les technologies nouvelles pourraient nous permettre des efforts plus conséquents. Nous avons donc raison de mettre cette réforme en avant comme positive pour les finances communales. Et ce bien évidemment, même si il y a tout de même une dotation de 4.573.764 € à payer pour notre zone «Vesdre-Hoegne-Plateau» (page 4 de l'exposé des motifs). Quelque soit la qualité ou pas de la négociation, c'est le principe même de la mutualisation qui pour nous était avantageuse. Pour les autres aspects de cette réforme, je n'ai pas les informations nécessaires pour la juger. Je me contente donc d'émettre un avis positif pour nos finances communales.

Comme l'année passée, je reviens sur la dotation du CPAS, qui pourrait paraître suffisante. C'est un leurre. Sans vouloir jouer les «Cassandra», je pense que la situation de notre CPAS ne peut malheureusement pas continuer ainsi. Il y a notamment une explosion du nombre de revenu d'intégration social partout, entre autre à cause de l'exclusion des allocations d'attente. Et Verviers ne fait pas figure d'exception. N'oublions surtout jamais qu'à la fin, c'est quand même Cassandra qui, malheureusement pour les siens, a eu raison. Nous n'aurons donc pas d'autres choix que d'augmenter cette dotation. Nous devons bien palier aux carences de l'Etat fédéral. Je n'ai jamais compris pourquoi les communes continuaient à se laisser faire sans résister. Ou alors un tout petit peu. Si peu...Ecolo ne cesse de dénoncer depuis de nombreuses années le désinvestissement financier du fédéral au détriment des communes.

Ce qui est vrai dans le domaine du CPAS l'est aussi pour la police. Là aussi, l'Etat fédéral fuit depuis longtemps ses responsabilités en transférant ses

obligations financières vers les communes. Mais quand le mal est fait, on est bien obligé de prendre ses responsabilités. Nos trois communes de la zone de police Vesdre ont d'ailleurs augmenté leur dotation à la zone. Mais, c'est insuffisant, eu égard aux défis qui nous attendent.

Par rapport aux importantes réductions des aides aux mouvements culturels et associatifs, globalement maintenues par la nouvelle majorité, Ecolo rappelle son opposition complète à cette mesure. Même l'éducation citoyenne en «prend un coup» puisque les frais divers pour la réalisation de projets du Conseil communal des enfants passe de 3.000 € à 2.000 € (page 39 du budget ordinaire) et le subside aux mouvements de jeunesse pour les actions citoyennes passe de 3.000 € à 2.150 € (page 42 du budget ordinaire). Comme je l'ai rappelé au conseil de novembre 2015, malgré cette opposition, nous voterons les subsides aux ASBL, dont certaines sont paracommunales, pour ne pas les punir deux fois. Nous soulignons quand même que toutes les ASBL ne sont pas logées à la même enseigne puisque le subside aux écoles de devoirs passe de 5.000 € à 10.000 € (page 28 du budget ordinaire), ce qui est faut-il le dire très positif. Pour les subsides culturels divers, on est passé de 25.000 € à 6.000 €. Concernant cette réduction de subsides, votre majorité a de la chance de pouvoir compter sur le boni réalisé par le centre culturel qui va prendre à sa charge une partie de ces subsides culturels. Nous resterons très attentifs à votre politique culturelle. Nous devons rappeler une fois encore que la politique culturelle de l'ancienne majorité était une des rares politiques qui trouvait grâce à vos yeux. Nous espérons donc que la majorité actuelle fera aussi bien que l'ancienne dans ce domaine.

Par contre, pour l'aspect sportif, les dégâts sont moins importants que prévu. Même s'il y a globalement une réduction de l'aide aux équipes de football. En restant dans le domaine du football, Ecolo vous soutiendra dans le principe d'organiser des événements dans le cadre de la coupe d'Europe, mais nous serons attentifs à une organisation la plus efficace possible avec un bon return pour les commerçants du centre-ville car il s'agit tout de même d'un investissement de 30.000 € (page 40 du budget ordinaire). Je le rappelle à un moment où beaucoup d'associations ont vu leur subside réduit drastiquement.

Par rapport au personnel, Ecolo reste fermement opposé aux licenciements qui ont eu lieu. Cela ne nous empêche pas de souligner positivement les 25.000 €

de frais éventuels d'outplacement du personnel licencié (page 10 du budget ordinaire) et le fait que vous ayez rencontré la demande des trois organisations syndicales de faire une nécessaire analyse de la charge de travail avec 85.000 € au budget extraordinaire (page 8 du budget extraordinaire).

Toujours au niveau de l'extraordinaire, nous soulignons positivement le projet Renowatt qui vise à investir dans les technologies d'économies énergétiques (page 7 de l'exposé des motifs). C'est d'autant plus vrai qu'au début de l'intervention, nous avons souligné que nous avons encore et toujours les pires difficultés à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Nous remarquons aussi que vous investissez enfin un peu dans l'indispensable sécurité du parc des récollets pour 40.000 € (page 11 du budget extraordinaire) et dans la réalisation d'un cadastre des espaces verts verviétois pour 45.000 € (page 12 du budget extraordinaire).

Au niveau de la cité administrative, nous trouvons un peu cher qu'une consultation juridique coûte 199.650 € (page 8 du budget extraordinaire). Comme je vous l'ai dit en section, je vous demanderais de faire le point sur l'état d'avancement de cette cité administrative. Nous insistons sur le fait que le CPAS, en tant qu'institution, ne souhaite pas s'y installer.

Malgré certains points positifs que nous avons soulignés, nous voterons non à votre budget 2016, notamment pour le manque d'aide au mouvement associatif et pour le manque total de réalisme dans la dotation au CPAS. Vous allez mettre le CPAS en difficultés financières. Ou alors, vous allez épuiser ses travailleurs en exigeant d'eux un volume de travail humainement impossible à gérer. Nous voterons aussi non à votre budget 2016 parce que vous ne revenez pas sur les licenciements qui ont été voté par l'ancienne majorité et que votre nouvelle majorité a mis en œuvre.

Par contre pour ce qui concerne le vote pour la dotation au conseil de police, nous nous abstiendrons car si un effort financier est fait, il est insuffisant. Et, pour le vote sur la dotation à la zone de secours, en cohérence avec ce que j'ai dit au début de mon intervention, nous voterons pour. Le budget 2016, je le rappelle, c'est non.

Philippe Kriescher
Conseiller communal Ecolo de Verviers
22/12/2016.

VILLE DE VERVIERS

**Cécile OZER**Conseillère communale
Chef de groupe CDH

Conseil communal du 22 décembre 2015

Concerne : Budget communal 2016

Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur financier ainsi que son équipe pour les documents fournis d'une grande clarté et pour toutes les réponses apportées aux nombreuses questions, qui nous ont permis de mieux comprendre ce budget.

Les contraintes budgétaires nous ont amené à devoir faire des choix difficiles mais indispensables pour garantir une gestion équilibrée dans le temps. Parmi les mesures prises, certaines ont directement affecté des membres du personnel des services de la Ville ou des associations verviétoises qui font un travail indispensable pour tous nos concitoyens, à travers une collaboration avec la Ville, dont l'importance est à souligner une fois de plus.

Il n'est agréable pour personne de prendre de telles décisions et nous veillerons à ce que les accords pris avec les organisations syndicales soient respectés, comme notamment la mise en place du Comité de suivi. Quant à la collaboration avec les associations, inutile de dire qu'il n'est pas question de la remettre en cause. Notre échevin de l'associatif a déjà démontré suffisamment sa volonté de garantir et de valoriser cette complémentarité avec la Ville.

Le groupe cdH est heureux que le Collège aie fait le choix de poursuivre les efforts décidés il y a maintenant quelques mois, d'allier les principes de bonnes gestions en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et de transfert tout en se laissant la possibilité d'une politique d'investissement indispensable, en particulier au développement du centre-ville.

Une ville qui investit est une ville qui avance ! Et qui donne envie d'investir et de s'y investir ! Economiquement, socialement, culturellement...

Nous citerons quelques projets importants pour nous au niveau du budget extraordinaire : l'acquisition de l'ensemble commercial PVI, le projet Renowatt qui vise à investir dans nos bâtiments scolaires dans des technologies d'économies énergétiques, un investissement supplémentaire pour les ateliers communaux, l'étude de faisabilité du Hall Omnisports à l'île Adam, la désignation d'un auteur de projet pour la réfection du Grand Théâtre...

C'est pour ces raisons que le groupe cdH réitère sa confiance dans le Collège et dans son échevin des finances, et va voter pour ce budget 2016 qui va permettre à la Ville d'investir sans gaspiller.

Cécile OZER
Conseillère communale

Conseil communal du 22/12/2015 – Budget extraordinaire 2016

Amendements présentés par le groupe MR : inscription d'allocations supplémentaires

- 1 - Ecole Carl Grun , projet 20140029 ,alloc 720/723-60 : 350.000 euros
- 2 - Ancrage communal , projet rue des Alliés 71 , démolition par la Ville , alloc 930/724-61 : ~~100.000~~ 66.000 euros

Conseil communal du 22/12/2015 – Budget ordinaire 2016

Amendements déposés par le groupe MR avec demande de vote nominal par allocation.

Majoration des allocations suivantes :

- 3 - Allocation 831/435-01 Dotation communale au CPAS : montant initial du Budget 2015 indexé à 3% : 10.492.980 euros , au lieu de 10.315.070 .
- 4 - Allocation 040/301-01 : non valeurs de droits constatés non perçus : à porter à 750.000 euros au lieu de 500.000 .
- 5 - Allocation 040/301-02 : non valeurs de droits constatés non perçus du service ordinaire (PrI/IPP) , à porter à 500.000 euros au lieu de 350.000
- 6 - Allocation 722/122-48 , apprentissage précoce d'une langue étrangère : à porter à 75.000 euros
- 7 - Allocation 921/332 , subvention à l'AIS : à porter à 30.250 euros
- 8 - Allocation 921/33102-01, Primes à la mise en gestion de logements de 3 chambres à coucher à l'AIS : à porter à 75.000 euros
- 9 - Allocation xxx /xxx : plan de lutte contre l'islamisme radical – intervention communale de 100.000 euros

10 Diminution d'allocation

- 040/366-07 : stationnement – produit de la concession Besix : maintenir à 1.100.000 euros comme en 2015.

BUDGET 2016

Conseil communal du 22 décembre 2015

Modifications en séance

Service extraordinaire

dépenses d'investissement

			BUDGET IMPRIME	AMENDEMENT	BUDGET CORRIGE
421/733-60	20150027	Revitalisation urbaine porte de Heusy - Frais honoraires - Création espace partagé rue des Carmes	0,00	47.600,00	47.600,00

recettes de dette

			BUDGET IMPRIME	AMENDEMENT	BUDGET CORRIGE
421/961-51	20150027	Emprunt à contracter - Revitalisation urbaine porte de Heusy - Frais honoraires - Création espace partagé rue des Carmes	0,00	47.600,00	47.600,00

Service ordinaire

dépenses de transferts

			BUDGET IMPRIME	AMENDEMENT	BUDGET CORRIGE
921/33102-01		Primes à la mise en gestion à l'ALS d'un logement 3 chambres	0,00	36.000,00	36.000,00
921/33104-01		Primes à la rénovation de logements de 3 chambres ou plus mis en gestion à l'ALS	36.000,00	-36.000,00	0,00

Conseil communal du 22/12/2015

13

Plan quinquennal 2016 – 2020 : amendements proposés par le groupe MR

Zone Vesdre : correction à partir de 2017 par ajout du montant attribué pour le contrat de sécurité : adaptation de la dotation communale à 8.549.000 euros et indexation de ce montant de 2 % les années suivantes.

CPAS : indexation de 2 % en 2017 et les années suivantes

Financement d'un 2^{ème} pilier de pension pour les agents contractuels : prévoir une allocation patronale de 250.000 euros à partir de 2017